

# **DÉROGATION SCOLAIRE**

DEMANDE DE SCOLARISATION DANS UNE COMMUNE EXTÉRIEURE 2025-2026

Formulaire individuel de demande de dérogation scolaire à retirer et à déposer auprès de la commune de résidence.

СОММ	MUNE DE RÉSIDENCE		COMMUNES	OUHAITÉE
ÉLÈVE				
Nom		Prénom		
Né(e) le	/ /			
Établissement actu	uellement fréquenté + d	classe		
Établissement soul	naité + classe			
Le choix d'établ	issement indiqué reste	subordonné à la décis	sion du Maire de la	ville d'accueil.
PARENT 1			ENT 2	
Nom		Nom		
Prénom		Prén		
Portable		Porto	able	
Email		Ema	il	
Adresse		Adre	esse	
SITUATION FAM	ILIALE			
O Célibataire C	) Marié O Pacsé (	Ounion libre O Divo	orcé <b>O</b> Séparé	<b>O</b> Veuf
	e de l'enfant en cas de officiel - jugement de divord		ts	
O Conjointe O	Parent 1 O Parent 2			
NOM	SOEURS ET FRÈR PRÉNOM	RES NON CONCERNÉS P		ÉT A DI IOOFIAFAIT
NOM	PRENUM	NÉ(E) LE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT



## **DÉROGATION SCOLAIRE**

Autre (section internationale, etc....):

document attestant les contraintes

Justificatifs à produire : Tout

évoquées dans le motif.

MOTIF DE LA DEMANDE

#### AUTORISATION ACCORDÉE DE DROIT (code de l'Éducation)

Obligations professionnelles des parents qui résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées.

Justificatifs à produire : Attestations des employeurs des responsables légaux.

Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement primaire (maternelle ou élémentaire) de la commune d'accueil lorsque l'inscription de l'enfant déjà accueilli est justifiée par les cas 1 et 2, ou en l'absence de capacité d'accueil de la commune de résidence ou par l'application des dispositions du dernier alinéa de l'article L212-8

Justificatif à produire : Certificat d'inscription.

Classes spéciales (ULIS - Classe d'intégration scolaire, après accord de l'IEN)

Justificatifs à produire: Attestation d'affectation ou de scolarisation de l'Éducation Nationale

Raisons médicales. (article R212-21 du code de l'Éducation)

Justificatif à produire : Certificat médical

AUTORISATION LAISSÉE À LA LIBRE APPRÉCIATION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE. NOUS VOUS INVITONS À EXPOSER LES MOTIFS DE VOTRE DEMANDE PAR ÉCRIT ET À LE JOINDRE À CE DOCUMENT.

Signatures des Parents ou représentants légaux

Fait à Bouafle, le

1

#### **DÉCISION DES COMMUNES**

Conformément aux articles L212-8et R 212-21 du Code de l'Éducation, tout accord de scolarisation dans une commune extérieure implique le paiement annuel de frais de scolarité par la commune de résidence à la commune d'accueil. Le montant des frais versés est déterminé par le Conseil Municipal de la commune d'accueil. A défaut d'entente sur le montant des frais versés par la commune de résidence, le Préfet du département sera sollicité pour arbitrer ce différend. La commune d'accueil peut décider d'accepter une dérogation refusée par la commune de résidence, sachant qu'elle n'aura pas sa participation financière.

Tout accord donné vaut pour le cycle en préélémentaire (maternel), ou en élémentaire.

A titre indicatif, montants définis par l'association des maires adjoints délégués à l'enseignement (AME78) des frais de scolarité à la charge de la commune de résidence : Maternelle : 973 € - Elémentaire : 488 €

## **DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

O ACCORD sans acceptation du paiement des frais de scolarité				
O REFUS				
Motivation de la décision :				
Signature et cachet du Maire ou de son représentant				

## **DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL**

O ACCORD

O REFUS

Motivation de la décision:

Signature et cachet du Maire ou de son représentant